



**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Les 4 et 5 avril 2016
8 h 30 à 17 h (HE)**

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Natasha Caverley (Chair), Blythe Shepard, Joyce Milligan, Marion Clorey, Ricardo Pickering, Nicholas Renaud, John Driscoll, Tracy Duffy, Michel Turcotte, Kathy Offet-Gartner, Bill Thomas, Andrea Currie, Kimberly Young, Jen Rowett, Kiraz Johannsen, Vicki-Anne Rodrigue, Barbara MacCallum (Secretary)

Invités : Nicole Maurice, Kim Hollihan

Mot de bienvenue :

- Natasha souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette réunion du CA.
- Elle demande à tous les administrateurs de signer les documents relatifs au Code de conduite et au Serment d'entrée en fonction et de les remettre à Nicole Maurice avant la fin de la réunion du CA (17 h, le 5 avril 2016).
- Elle a remarqué la présence dans le coin de la pièce d'un tableau de papier de type « parc de stationnement ».
- Si un administrateur ou une administratrice constate l'absence à l'ordre du jour de points importants, on l'invite à les noter sur le tableau de papier.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2016
3. Conflit d'intérêts
4. Discussion des thématiques nationales
5. Évaluation du Conseil
6. Rapport du Groupe de travail sur la recherche
7. CCC et Universités Canada
8. Congrès de recherche 2016
9. Demande au Fonds de développement régional – C.-B.
10. Rapports des comités
11. Examen du Rapport sur le CAPFC et étapes à venir
12. Fonds d'aide à la législation de l'ACCP
13. Modification de la procédure de traitement des plaintes relatives à la déontologie
14. Recrutement de membres pour le Comité des plaintes relatives à la déontologie
15. Modifications au processus électoral
16. Prochaine réunion
17. Clôture de la réunion



1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Le Congrès de recherche 2016
- Recrutement de membres pour le Comité des plaintes relatives à la déontologie

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Vicki-Anne Rodrigue. Appuyée par Andrea Currie.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2016, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Bill Thomas. Appuyée par Nicholas Renaud.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

Les situations de conflit suivantes ont été notées :

- Natasha Caverley et Ricardo Pickering ont déclaré une possibilité de conflit d'intérêts en ce qui concerne la demande de la C.-B. auprès du Fonds d'aide au développement régional.
- Andrea Currie a déclaré une possibilité de conflit d'intérêts concernant le Rapport du Groupe de travail sur la recherche. Elle participera à la discussion et répondra aux questions, mais elle s'abstiendra de voter s'il y a présentation d'une résolution.

4. Discussion des thématiques nationales

Le conseil d'administration détermina et discuta les thématiques suivantes.

a. Réglementation et défense des droits

- On exprima de la frustration en ce qui concerne les longs délais menant à la réglementation.
- Comment l'ACCP pourrait-elle persuader le gouvernement d'écouter et de réagir en temps voulu?
- Il est encourageant de noter que les associations au sein d'une province font front commun en vue d'obtenir une réglementation.
- Les associations doivent faire montre d'unité lorsqu'elles font des représentations auprès du gouvernement.
- L'ACCP ne peut pas prendre l'initiative dans les dossiers provinciaux, mais elle peut joindre sa voix aux nombreuses autres qui interviendront au sujet de la réglementation.
- Il faut que chaque groupe soit dirigé par un chef de file, mais l'ACCP ne veut pas être perçue comme une instance qui accapare la démarche.
- L'ACCP souhaite informer les membres qu'elle ne veut pas leur imposer la réglementation, mais que celle-ci comporte de véritables avantages à long terme.
- La réglementation est une démarche très politique.
- La communication est très importante, afin d'éviter tout malentendu entre les membres de l'ACCP, le CA et les employés.



- Il importe de pouvoir partager les documents que certaines provinces ont utilisés dans leur démarche vers la réglementation, par exemple ceux qu'a élaborés FACT-BC, car cela permet de réduire le travail que devront accomplir les représentants d'autres provinces.
- Les liens interprovinciaux sont importants.
- L'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO) possède des documents et d'autres renseignements qui n'ont pas été traduits en français.
- L'ACCP préconise le bilinguisme, mais c'est difficile puisque l'OPAO n'est pas obligé de traduire tous les documents.
- Un document sur le RCI (rendement du capital investi) pourrait-il s'avérer utile pour démontrer la valeur des services de counseling?
- Cela ajouterait un argument économique visant à défendre et à promouvoir l'inclusion des conseillers dans le système de soins de santé primaires.
- En raison des difficultés économiques, les provinces se concentrent sur le développement des ressources et sur les perspectives d'emploi.
- La santé mentale est une réalité abstraite.
 - Voici quelques exemples d'avantages financiers :
 - Les praticiens en cabinet privé sont de « petits entrepreneurs ». Il convient d'utiliser ce langage dans les conversations politiques.
 - La réglementation est bénéfique aux petites entreprises.
 - Recueillir des données sur l'absentéisme et les coûts élevés des médicaments anxiolytiques.
 - Économies au chapitre des visites à l'urgence des personnes ayant besoin d'aide contre le suicide.
 - Sensibilisation croissante au lien entre santé physique et santé mentale.
 - Conséquences des problèmes de santé mentale intergénérationnels.
 - L'intervention précoce auprès d'une personne jeune donne de meilleurs résultats et se traduit par des économies. Capacité d'élaborer des stratégies et des techniques plutôt que d'attendre que la situation ne s'aggrave.
 - Harcèlement en milieu de travail
 - Coûts de santé mentale chez les anciens combattants

b. Visibilité auprès des représentants étudiants

- Quelle est la meilleure période de l'année pour approcher les étudiants et les enseignants?
 - Les liens peuvent être établis par l'intermédiaire de la Section des formateurs de conseillers.
 - Un appel personnalisé auprès de la direction du département est plus efficace qu'un simple courriel.
 - Établir des liens avec d'autres membres de CA qui sont réseautés et ont des contacts.



- Possibilité à explorer : un forum sur le leadership spécialement conçu pour les étudiants.
- Prévoir un cadre plus défini pour les représentants étudiants, afin que les nouveaux administrateurs n'aient pas à repartir à zéro.
- Le programme pour les représentants étudiants devrait être géré de façon plus centralisée et mieux appuyée.
- Mandy Ricard (coordonnatrice des membres) gère actuellement le programme destiné aux représentants étudiants.
- Peut-être y aurait-il lieu de lui téléphoner afin d'obtenir des réponses au sujet de la structure du programme.

c. Les membres et la communication

- Pourquoi les membres ont-ils l'impression que l'ACCP est impersonnelle et qu'ils ne peuvent pas nous téléphoner?
- L'ACCP projette l'image d'une organisation ayant une culture d'entreprise, alors qu'il n'en est rien.
- Il faudrait ajouter au site web un bouton portant la mention « Posez une question ».
- Le recrutement ne pose pas de problème. C'est le maintien de l'effectif qui est problématique.
- Une solution possible pourrait consister à téléphoner à chaque nouveau membre au cours de sa première année d'adhésion, mais cela est très exigeant en main-d'œuvre.
 - Les étudiants ont recours à l'ACCP pour que leur stage soit couvert par l'assurance, puis ils quittent l'organisme.
 - Après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants ont droit à une adhésion gratuite pour la première année s'ils deviennent certifiés.
 - Ils ne renouvellent pas la seconde année.
 - Comment l'ACCP peut-elle valoriser le statut de membre?
 - Comment l'ACCP peut-elle proposer des avantages plus tangibles?
 - L'ACCP peut-elle offrir un accès à de la supervision clinique par voie téléphonique à tarif réduit?
 - Améliorer la page Facebook?
 - Les administrateurs peuvent-ils joindre les nouveaux membres à une échelle plus locale?
 - L'assurance fidélise les CCC, mais les CCC et les non-CCC qui n'ont pas recours à l'assurance d'ACCP ne restent pas.
 - Serait-il possible de mettre en évidence les nouveaux membres dans les listes mensuelles publiées par Karina?
 - La communication concernant le RCI est très importante, car de nombreux membres ignorent ce que l'ACCP est en mesure de leur offrir.
 - Il serait bien que la communication et l'engagement s'effectuent à l'échelon des administrateurs plutôt que de toujours passer par le Siège social.



- On suggéra que l'ACCP embauche temporairement une personne pour effectuer les rappels.
- Le suivi de cette approche nous permettrait ensuite d'en évaluer la rentabilité.

d. Perfectionnement professionnel

- La QCA tient régulièrement des événements développement professionnel au cours desquels de nombreux sujets sont abordés et jumelés à un événement social et à une cérémonie de remise de prix.
- Cela suppose beaucoup d'engagement de la part des membres.
- Il faut donc pouvoir compter sur un groupe de base composé de membres intéressés.
- Le développement professionnel est important dans un contexte réglementé.
- Comment l'ACCP pourrait-elle offrir/créer/favoriser des événements de développement professionnel de qualité?
- L'ACCP peut-elle créer des groupes de type *Meetup* afin que les membres puissent se tenir au courant des événements locaux?
- La formule *Meetup* est très abordable et permet aux gens de facilement organiser des réunions en personne et de les tenir régulièrement.
- Kathy Offet-Gartner a présenté une démonstration de l'application *Meetup* (<http://www.meetup.com/>).



5. Autoévaluation du CA

- Les autoévaluations du conseil d'administration sont menées chaque année et constituent une activité d'autoréflexion.
- Pour qu'elles puissent être synthétisées, les évaluations sont remplies et soumises en toute confiance à la chef de direction.
- Les résultats doivent servir d'« indicateurs » des points forts et des possibilités à exploiter, ainsi que des points à améliorer.
- Natasha Caverley partagea les résultats de l'autoévaluation du conseil d'administration.
- Au nombre des points forts et des possibilités à exploiter, citons :
 - La gouvernance : se sentir à l'aise de se tourner vers les membres de la direction pour toute préoccupation ou question et pour obtenir des éclaircissements destinés à améliorer la compréhension de la gouvernance du CA.
 - Participation à la table du Conseil : engagement/dévouement à l'égard de la mission de l'ACCP, le respect de la confidentialité, la diligence lorsqu'il s'agit de déclarer ou d'éviter les situations de conflit d'intérêts.
 - Participation à l'extérieur de la table du Conseil : engagement/dévouement en ce qui concerne les contacts avec les provinces et les territoires et participation aux réunions de projets ou de comités entre les réunions du CA.
 - Habiletés de communication : communications (téléphoniques et électroniques) avec les membres régionaux de l'ACCP et initiative dans la recherche d'information ou aptitude à poser des questions lorsqu'une réponse ne semble pas claire.
- Au nombre des points à améliorer, citons :
 - La gouvernance : recours à l'ACCP et/ou au site web pour bien comprendre les questions de gouvernance, les objectifs, les politiques, la législation et les programmes de l'ACCP et pour bien saisir les rôles et les devoirs de l'administrateur.
 - Participation à la table du Conseil : pas de faibles scores!
 - Participation à l'extérieur de la table du Conseil : communications régulières avec les représentants étudiants et préservation de la conciliation travail/vie personnelle.
 - Habiletés de communication : célébration de nos succès entre nous durant les réunions et entre celles-ci.
- Natasha présenta une analyse de la différence entre un conseil d'élaboration de politiques et un conseil administratif, ainsi qu'une analyse du rôle des administrateurs à la table du conseil et à l'extérieur de celle-ci.

6. Rapport du Groupe de travail sur la recherche

- Natasha présenta un aperçu du groupe de travail, ainsi que du mandat élaboré pour le projet.

Discussion :



- Il s'ensuit une discussion libre et approfondie du contenu du rapport. On a formulé les commentaires suivants :
 - Généralités
 - Le rapport est très complet.
 - Fierté de pouvoir parler de ces dossiers et d'être sensibilisé à tous les enjeux émergents.
 - On suggéra que l'ACCP charge une personne de retracer les précédents jurisprudentiels en lien avec les questions traitées dans le document de recherche.
 - En consultant et en analysant les cas de jurisprudence existants, l'ACCP pourrait peut-être apprendre beaucoup.
 - L'ACCP peut-elle renforcer le document en retirant le mot « ethnique » de l'énoncé relatif au mandat de la page 9, ce qui permettrait d'élargir la référence à la diversité?
 - En tentant de devenir inclusive, l'ACCP peut devenir exclusive.
 - Pour être en mesure d'exercer en respectant une approche censée « ne causer aucun préjudice », il faut bien comprendre les déterminants sociaux de la santé.
 - La bonne compréhension des déterminants sociaux est un facteur de compétence professionnelle et le *Code de déontologie* de l'ACCP devrait en tenir compte.
 - Le mandat de l'ACCP est de garantir une pratique compétente.
 - Par conséquent, l'ACCP doit promouvoir des modes d'évaluation des conseillers et superviseurs qui soient centrés sur la compétence.
 - Les normes centrées sur la compétence doivent être holistiques, c.-à-d. qu'elles doivent inclure des compétences dans tous les domaines, notamment une conscience culturelle, et pas seulement des connaissances pratiques ou théoriques.
 - Déception par suite du retrait de certaines personnes du groupe de travail.
 - Il est important que leurs points de vue soient représentés. (Remarque : Les représentants de la Section pastorale et soins spirituels n'ont pas examiné le rapport, mais ils ont soumis des commentaires).
 - Recommandations dans le Rapport
 - L'ACCP accomplit déjà bon nombre des mesures recommandées dans le document.
 - Les gens ignorent-ils ou comprennent-ils mal ce qu'accomplit l'ACCP?
 - Il aurait été utile que le document soit plus précis sur ce à quoi devraient s'appliquer les recommandations et dans quel contexte.
 - Certaines des recommandations sont des énoncés dans lesquels les interventions effectivement suggérées ne sont pas clairement définies.
 - Certaines des recommandations sont difficiles à mettre en pratique eu égard aux ressources requises, p. ex. faire approuver chaque séance



inscrite au programme du congrès. Faire examiner par un comité le contenu de chaque webinaire avant que celui-ci ne soit donné.

- La responsabilité d'intervenir n'incombe pas uniquement à l'ACCP, il faut que les membres de l'ACCP contribuent eux aussi.
- L'ACCP devrait-elle ajouter un critère lié à la diversité et à l'éthique pour le maintien du titre de CCC? Cela est-il faisable sur le plan logistique?
- Articuler une position
 - Le document a parfois semblé un peu confus en ce qui concerne la position qu'il soutient et la position que devrait adopter l'ACCP.
 - En tant que membre du CA, il est difficile de savoir quelle position prendre en fonction du document.
 - On y propose de la « matière à réflexion », mais de quelle façon l'ACCP doit-elle intervenir sur le sujet? Devrait-on prévoir un examen par des pairs?
 - Le CA est-il en train de se perdre dans un dédale de détails? Les membres du CA ne doivent pas perdre de vue l'esprit du document, qui vise l'inclusivité dans nos interventions.
 - Le premier mandat de l'ACCP est à l'endroit des conseillers professionnels.
 - Le fait de modifier le mandat de l'ACCP pour y inclure les droits fondamentaux du client constituerait un bouleversement majeur.
 - Les membres de l'ACCP ont des responsabilités à l'égard de la collectivité élargie, mais qu'est-ce que cela signifie et comment met-on cela en pratique?
- Distribution du rapport
 - Ce rapport devrait-il être mis à la disposition des membres de l'ACCP?
 - Le projet original prévoyait pour une part de le soumettre à la RCCP pour qu'on en tire un article.
- Prochaines étapes
 - Natasha Caverley invita les administrateurs à se porter volontaires pour participer à un comité spécial chargé d'élaborer les prochaines étapes dans la foulée de ce projet, c.-à-d. déterminer comment l'ACCP doit gérer les recommandations et aller de l'avant.
 - Les administratrices suivantes ont accepté de faire partie de ce comité spécial : Natasha Caverley, Kathy Offet-Gartner, Kiraz Johannsen et Vicki-Anne Rodrigue.
 - Natasha invita également les membres du CA à lui transmettre leurs réflexions au sujet du rapport en lui écrivant d'ici le 30 avril 2016.
 - Elle synthétisera les réflexions reçues.
 - Celles-ci seront traitées de façon entièrement confidentielle (autrement dit, Natasha sera la seule à les voir).
 - Tous les commentaires seront rendus anonymes avant d'être diffusés auprès du sous-comité du CA chargé d'analyser le rapport du groupe de



travail sur la recherche, où ils serviront à alimenter les discussions et à préparer un plan d'action fondé sur le contenu du rapport.

- Le plan d'action reviendra à la table du CA.

7. CCC et Universités Canada (UC)

- John Driscoll a tracé l'historique des préoccupations concernant l'utilisation du statut de membre de l'UC en tant qu'exigence imposée aux établissements canadiens pour que leurs diplômés soient admissibles au titre de CCCC.
- L'UC n'est pas un organisme d'homologation.
- Que nous révèle l'adhésion à l'UC?
 - Qu'il s'agit d'une université disposant d'une bibliothèque, d'un corps enseignant, d'activités de recherche, etc.
- Le Comité de gestion du risque suit ce dossier depuis quelques années.
- Dans les provinces réglementées, les exigences ne sont pas harmonisées aux exigences de l'ACCP.
- Le critère d'appartenance d'un établissement à l'UC est un critère pratique, mais limitatif puisque l'UC n'accepte comme membres que des établissements publics sans but lucratif et privés sans but lucratif.
- Dans le cas de candidats à l'international, l'ACCP n'exige pas le même niveau d'examen rigoureux de l'établissement.
- On discuta d'une résolution proposée.
- Celle-ci comporte encore des barrières et implique que l'UC occupe encore une place dominante par rapport aux autres.
- Pourrait-on modifier les exigences en les remplaçant par un modèle centré sur la compétence?
 - Cela est beaucoup plus difficile à évaluer.
 - Comment l'ACCP évaluerait-elle les compétences?
 - Comment une personne prouvera-t-elle qu'elle possède les compétences?
- Blythe Shepard donne un aperçu des autres exigences de certification.
- Si l'ACCP modifie l'un ou l'autre des critères, elle devra suivre de près ses déclarations de sinistre auprès de l'assureur afin de déterminer si elles augmentent en nombre.
- À ce jour, l'ACCP présente un dossier exceptionnellement bon en matière de déclarations de sinistre.
- Le fait d'exiger au minimum un diplôme de maîtrise confère de la crédibilité auprès des assureurs et des PAE.
- L'ACCP peut-elle ajouter un échelon entre le statut de membre et la certification?
- Si l'ACCP décide d'abandonner le critère de l'UC, cela risque-t-il de mécontenter certains membres?
- On a effectué un sondage auprès de la Section des formateurs de conseillers et moins de 40 membres y ont répondu.



- La plupart des répondants ont indiqué être favorables à l'abandon du critère de l'UC, mais d'après la teneur des commentaires reçus, les analystes ont été enclins à penser que les répondants ne comprenaient pas bien ce qu'était l'UC.
- Pour le moment, la Section des formateurs de conseillers n'est pas prête à recommander une modification.
- Cette résolution témoignerait-elle d'une plus grande inclusivité dans une perspective de justice sociale?
- Blythe présente un aperçu de ce qui est évalué par le CAPFC.
- Le contexte évolue, et l'ACCP doit aussi suivre cette évolution.
- L'ACCP ne peut pas prétendre être une association-chef de file si elle rejette des conseillers qui sont par ailleurs acceptés par l'organisme réglementaire de leur province.
- Qu'arrive-t-il si un nouveau programme voit le jour et qu'il n'a pas encore été évalué?
 - Il faudrait alors attendre quelques années avant que les diplômés deviennent admissibles au titre de CCC, soit le temps requis pour que le programme soit évalué.
- Effets de l'abandon du critère de l'UC sur les procédures en place au Siège social :
 - Long terme : le service de registraire recevra des demandes en provenance d'établissements peu connus et devra mettre au point des méthodes pour les scruter et les évaluer.
 - Court terme : il pourrait survenir un afflux soudain de candidatures obligeant alors le Siège social à embaucher de l'aide à temps partiel au service du registre des CCC.

Résolution : Que les exigences d'admissibilité à la certification de l'ACCP soient ajustées pour permettre d'accueillir des candidats potentiels détenteurs de diplômes de deuxième cycle fondés sur un programme cohérent en counseling ou dans un domaine professionnel connexe et décernés par

- un établissement canadien qui est reconnu par le gouvernement en tant qu'établissement conférant des grades universitaires ou
- un établissement accrédité régionalement aux É.-U. ou
- un établissement international dont le programme a obtenu une équivalence canadienne complète par l'entremise d'une évaluation de tierce partie, par exemple WES ou ICES

Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Joyce Milligan.



ADOPTÉE.

8. Congrès de recherche 2016

- Au départ, l'ACCP avait prévu tenir son Congrès de recherche 2016 à la Mount Royal University d'Alberta, en septembre 2016.
- Kathy Offet-Gartner travaillait de concert avec Nicole Maurice à l'organisation de l'événement.
- Or, Kathy vient tout juste d'apprendre qu'il y aurait possibilité de jumeler le congrès à un événement de prise de parole publique par Clara Hughes, qui se déroulera à St. Albert (près d'Edmonton) quelques semaines après les dates initialement prévues pour la tenue du Congrès de recherche.
- Kathy a discuté de cette possibilité avec Nicole Imgrund (présidente de la Section de l'Alberta et des T.N.-O.).
- Pour que l'ACCP puisse être présente à l'événement, on aura besoin d'un financement.
- Les délais sont cruciaux, car si l'ACCP ne veut pas participer à cet événement, il faudra probablement reporter le Congrès de recherche en 2017.
- Les deux événements sont tellement rapprochés dans le temps qu'ils se disputeraient fort probablement les mêmes participants potentiels.
- On discuta des diverses formes de présence que pourrait requérir l'ACCP.
- Dans le cas d'une contribution anticipée, le CA a indiqué qu'il faudrait assurer à l'ACCP une présence très importante.
- Il faudra en régler les détails avec Nicole Imgrund au cours des prochains jours.

Résolution : En plus du Congrès de recherche 2016, l'ACCP appuie en principe une commandite de l'ordre de 7 500 \$ à même le Fonds de développement régional à la présentation de Clara Hughes, le tout étant sous réserve des négociations concernant la présence accordée à l'ACCP.

Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Bill Thomas.

ADOPTÉE

1 opposition

2 abstentions

9. Demande au Fonds de développement régional – C.-B.

- Lors de la réunion du CA de février 2016, on discuta d'une proposition d'aide à la C.-B. à même le Fonds de développement régional.
- Le CA avait alors demandé des renseignements complémentaires concernant le mode de prestation des ateliers prévus dans la proposition.
- On avait proposé d'autres méthodes possibles, dont le recours à la vidéoconférence.
- La proposition fut revue et c'est cette version mise à jour qui fut soumise à nouveau à l'étude du CA.

Résolution : Approuver l'Option 1 présentée dans la demande d'aide au Fonds de développement régional, qui comporte l'ajout d'une option vidéo à un site particulier.

Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Andrea Currie.

ADOPTÉE.



10. Rapports des comités

Comité de gestion du risque

- Le dossier de l'UC a été réglé.
- En mai 2016, le Comité examinera le nombre de membres afin d'évaluer si l'entrée en vigueur de la réglementation en Ontario en avril 2015 a une incidence sur l'effectif.
- Le compte rendu sera mis à jour en fonction des décisions prises dans les dossiers de l'UC et du CAPFC.

Comité de gouvernance

- Le Comité recommande de modifier le processus électoral, ce qui sera passé en revue plus tard aujourd'hui par le CA.
- Le Comité lancera un avis de recrutement au poste d'administrateur représentant le N.-B. francophone.
- Le Comité examine actuellement une modification au programme des prix et récompenses et attend d'obtenir des renseignements de la part du Comité des prix et récompenses.
- La modification aux procédures de traitement des plaintes relatives à la déontologie a été approuvée et sera examinée par le CA plus tard aujourd'hui.
- Le Comité examinera les procédures de nomination de l'administrateur autochtone, dans le but de susciter un plus grand nombre de candidatures.
- La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* permet aux membres du CA de reprendre du service. Les règles administratives de l'ACCP stipulent en outre que le membre du CA peut reprendre du service après une pause de deux ans.
- La *Loi sur les OBNL* ne s'applique pas aux Sections, car elles ne sont pas incorporées.

Comité d'assurance de la qualité

- Le Comité a terminé son examen des modifications proposées aux titres de CCC-S et de CCC.
- Il examine actuellement l'Engagement déontologique.
- La version de l'Engagement a été examinée et approuvée par le conseiller juridique, mais les membres du Comité s'interrogent encore sur certains passages, de sorte que le tout est encore à l'étape de l'examen.

Comité des partenariats internationaux

- Ce Comité a soumis une proposition à présenter au Congrès 2016 de l'IAC.
- Jen Rowett (administratrice pour le Nouveau-Brunswick anglophone) en fera la présentation.
- Le Comité rédigera un document portant sur le travail qu'il accomplit et espère présenter l'idée d'un outil que les organismes pourraient utiliser pour faciliter l'établissement de liens avec d'autres organismes.

Comité des prix et récompenses



- Le Comité continue de peaufiner le processus de désignation des présidences et l'attribution des prix et récompenses.
- Il a fait circuler un sondage auprès des présidents et des membres de divers comités d'attribution afin de recueillir leurs commentaires.
- Les commentaires ont été positifs.
- Le Comité examine aussi la rubrique de l'évaluation et pourrait recommander des modifications.
- Le CA a accepté une exemption au processus standard de révision pour permettre au Comité des prix et récompenses d'apporter des modifications à la rubrique et aux critères, afin de mieux refléter les exigences relatives aux prix décernés aux mémoires de maîtrise et aux thèses de doctorat, le tout suffisamment tôt pour ne pas compromettre la prochaine saison de remise des prix et récompenses.
- On a convenu de publier dans le site web un avis concernant ces deux prix et indiquant que les critères mis à jour seront disponibles à compter du 1^{er} septembre 2016.

11. CAPFC

- Natasha Caverley a tracé les grandes lignes du projet et du rapport.
- On a exprimé des inquiétudes concernant le très petit nombre de programmes qui ont été accrédités au cours des 12 dernières années.
- Dans le cadre du projet, le mode de dotation du Conseil constituera l'un des points à l'étude.
- En ce qui concerne la perspective financière, on a abandonné les honoraires prévus pour les visiteurs du site.
- Les données de recherche indiquent que les visiteurs du site réclament une certaine forme d'honoraires, mais les membres du Conseil consultatif n'étaient pas tous d'accord avec cette pratique, de sorte qu'on n'a pas inclus les honoraires.
- Cet aspect semblait problématique.
- Les membres du comité (ou du moins les coprésidents) devraient-ils avoir droit à des honoraires, et pas seulement les visiteurs du site?
 - Les prévisions financières comportent des honoraires pour les coprésidents.

Résolution : Accepter le Rapport sur la mise à niveau du CAPFC et appuyer la phase 2 du projet.

**Proposée par John Driscoll. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.**

12. Fonds d'aide à la législation (FAL)

- Il y a lieu d'accroître les sommes affectées au FAL, car de plus en plus de provinces ont besoin d'une aide financière pour la mise en place d'une réglementation au cours du présent exercice financier.
- La C.-B. prépare une demande de l'ordre de 8000 \$.
- Il reste actuellement 1000 \$ dans ce fonds.



Résolution : Affecter une somme supplémentaire de 8000 \$ au fonds d'aide à la législation pour l'exercice financier 2016-2017.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

13. Modification des procédures de traitement des plaintes relatives à la déontologie

- C'est le Siège social qui conserve tous les documents associés aux plaintes relatives à la déontologie.
- La politique actuelle prévoit que l'ACCP devrait détruire tous les dossiers au bout de trois ans.
- Toutefois, il peut arriver qu'on ait affaire à un contrevenant récidiviste et le comité serait alors incapable d'avoir accès à son historique si les dossiers ont été détruits au bout de trois ans.
- En vertu de la loi HIPAA (*Health Insurance Portability and Accountability Act*), les dossiers devraient être conservés pendant 7 à 10 ans.
- L'HIPAA ne s'applique pas à l'ACCP, car nous ne sommes pas un organisme de réglementation mandaté par le fédéral, mais plutôt une association bénévole sans but lucratif.
- Le conseiller juridique de l'ACCP a indiqué que les dossiers devraient être conservés à perpétuité.
- Est-ce que le fait de détruire les plaintes (même celles qui n'ont comporté aucune sanction) est une cause de problème, étant donné que l'ACCP ne pourra pas confirmer si la personne en cause a déjà été ou non l'objet d'une plainte?
- Il est injuste à l'égard d'un membre de conserver un dossier à son sujet s'il a été reconnu « non coupable ».
- Actuellement, les dossiers de plaintes jugées non fondées sont détruits au bout de trois ans.
- On a posé quelques questions :
 - Combien de plaintes par année concernent des récidivistes?
 - Les récidivistes sont-ils l'objet de sanctions?
 - Comment l'ACCP pourrait-elle assurer la transition des CCC vers des ordres professionnels si elle est incapable de confirmer si l'un de ses membres a déjà été l'objet d'une plainte?
 - Quelles associations a-t-on consultées pour comparer les procédures?
 - Quelle différence y a-t-il entre l'approche réglementaire et l'approche adoptée par une association?

Résolution : Suspendre la procédure de traitement des plaintes qui consiste à détruire les dossiers au bout de trois ans, en attendant que le Comité de gouvernance en ait fait l'examen, ce qui devrait se faire avant la réunion du CA de novembre 2016.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**



14. Recrutement pour le Comité des plaintes relatives à la déontologie

- Le Comité des plaintes relatives à la déontologie est à court de membres.
- Il compte actuellement quatre membres, mais dans des conditions idéales, il devrait se composer de 10 membres.
- On a lancé un avis de recrutement auprès des membres de l'ACCP.
- On a demandé aux administrateurs de songer à leurs réseaux et de contacter toute personne qui leur semblerait convenir à ce Comité.
- La personne qui occupe actuellement la présidence est disposée à recevoir des appels en vue de discuter des rôles, des responsabilités et des contraintes d'horaire, etc.

15. Modifications au processus électoral

- Les modifications proposées ont été formulées en réponse aux commentaires transmis à l'ACCP après les élections de 2015.
- Elles permettront notamment aux candidats de connaître les résultats exacts.
- Dans un cas, il s'agit d'une modification aux règlements administratifs, de sorte qu'elle devra être approuvée lors de la prochaine AGA.

Résolution : Adopter les modifications aux règles administratives concernant le processus électoral.

**Proposée par Tracy Duffy. Appuyée par Kimberly Young.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter la politique électorale et les modifications du processus électoral telles que présentées.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

- D'autres discussions se sont tenues au sujet du mandat des administrateurs.
 - L'ACCP devrait-elle adopter des mandats de trois ans afin de permettre aux administrateurs de suivre les projets jusqu'à leur achèvement?
 - Il arrive que certains projets prennent du temps et qu'ils doivent être confiés à l'administrateur suivant, qui peut alors devoir repartir à zéro.
 - Une autre possibilité consisterait à s'assurer que le CA ne soit pas l'objet d'un renouvellement complet de son effectif tous les quatre ans.
 - Les administrateurs en poste pour un second mandat pourraient créer un document portant sur les « leçons apprises » et le partager avec le nouvel administrateur.
 - Que le CA soit équilibré sur le plan des nouveaux administrateurs et des administrateurs à mandat renouvelé.
 - Comment pourrait-on inciter davantage de membres à se joindre au CA?

16. Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra par téléconférence, le 19 mai 2016 à 19 h (HE).

17. Clôture de la réunion



Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Kathy Offet-Gartner.
ADOPTÉE.**

Présidente

Date



Résumé des résolutions

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Vicki-Anne Rodrigue. Appuyée par Andrea Currie.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2016, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Bill Thomas. Appuyée par Nicholas Renaud.
ADOPTÉE.**

Résolution : Que les exigences d'admissibilité à la certification de l'ACCP soient ajustées pour permettre d'accueillir des candidats potentiels détenteurs de diplômes de deuxième cycle fondés sur un programme cohérent en counseling ou dans un domaine professionnel connexe et décernés par

- un établissement canadien qui est reconnu par le gouvernement en tant qu'établissement conférant des grades universitaires ou
- un établissement accrédité régionalement aux É.-U. ou
- un établissement international dont le programme a obtenu une équivalence canadienne complète par l'entremise d'une évaluation de tierce partie, par exemple WES ou ICES

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Joyce Milligan.
ADOPTÉE.**

Résolution : En plus du Congrès de recherche 2016, l'ACCP appuie en principe une commandite de l'ordre de 7 500 \$ à même le Fonds de développement régional à la présentation de Clara Hughes, le tout étant sous réserve des négociations concernant la présence accordée à l'ACCP.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Bill Thomas.
ADOPTÉE
1 opposition
2 abstentions**

Résolution : Approuver l'Option 1 présentée dans la demande d'aide au Fonds de développement régional, qui comporte l'ajout d'une option vidéo à un site particulier.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Andrea Currie.
ADOPTÉE.**

Résolution : Accepter le Rapport sur la mise à niveau du CAPFC et appuyer la phase 2 du projet.

**Proposée par John Driscoll. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.**

Résolution : Affecter une somme supplémentaire de 8000 \$ au fonds d'aide à la législation pour l'exercice financier 2016-2017.

Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.



ADOPTÉE.

Résolution : Suspendre la procédure de traitement des plaintes qui consiste à détruire les dossiers au bout de trois ans, en attendant que le Comité de gouvernance en ait fait l'examen, ce qui devrait se faire avant la réunion du CA de novembre 2016.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter les modifications aux règles administratives concernant le processus électoral.

**Proposée par Tracy Duffy. Appuyée par Kimberly Young.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter la politique électorale et les modifications du processus électoral telles que présentées.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Kathy Offet-Gartner.
ADOPTÉE.**



Résumé des mesures à prendre

Numéro de la tâche	Référence au procès-verbal	Tâche	Date	Responsabilité
1	4c	Étudier la possibilité d'ajouter au site web un bouton « Poser une question »	Dès que possible	Siège social
2	4c	Modifier la liste des membres transmise chaque mois aux administrateurs en y soulignant les nouveaux membres	Dès que possible	Siège social
3	4c	Étudier la possibilité d'embaucher une ressource temporaire qui téléphonerait aux nouveaux membres au cours de leur première année d'adhésion	Juin 2016	Siège social
4	4d	Étudier la possibilité d'utiliser Meetup comme outil de lien entre les membres aux fins du développement professionnel	Juillet 2016	Siège social
5	6	Transmettre à Natasha Caverley les commentaires sur le Rapport du groupe de travail sur la recherche	Le 30 avril 2016	Membres du Conseil
6	8	Négocier la présence de l'ACCP à l'événement de Clara Hughes	Dès que possible	Kathy Offet-Gartner et Nicole Maurice
7	10	Retirer du site web le formulaire de candidature aux prix jusqu'au 1 ^{er} septembre 2016	Dès que possible	Siège social
8	10	Finaliser les critères d'attribution des prix	Le 31 août 2016	Comité des prix et récompenses
9	13	Revoir la procédure de traitement des plaintes concernant la destruction	Le 15 octobre 2016	Comité de gouvernance



		des documents		
10	14	Diffuser l'avis de recrutement pour le Comité des plaintes relatives à la déontologie	Dès que possible	Siège social
11	14	Identifier des membres potentiels pour le Comité des plaintes relatives à la déontologie	Dès que possible	Membres du Conseil